



L'affaire opposant l'État du Cameroun et Charles Metouck, ancien directeur général de la Sonara, reprend ce mercredi 19 juin 2019 au Tribunal pénal spécial de Yaoundé.

Charles Metouck et ses présumés complices sont accusés d'avoir détourné la somme de 100 milliards de francs CFA pendant son mandat à la Société nationale de raffinage (Sonara).

Il avait déjà été condamné de 15 ans d'emprisonnement le 21 octobre 2015 avec un co-accusé par le Tribunal criminel spécial (TCS) de Yaoundé.

Il leur est reproché d'avoir détourné 514 millions de F CFA. Une peine qui s'ajoutait à celle de 9 ans de prison, infligée en avril 2013 pour destruction de documents.

Cet ingénieur chimiste, ancien du groupe français Rhône-Poulenc ayant dirigé la Sonara pendant onze années, avait été reconnu coupable de destruction de documents administratifs et comptables, trois jours après son remplacement à la tête du raffineur camerounais.